

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE DES GRANDS AMIS	Numéro de permis 2015434	Date d'inspection Le 22 janvier 2020	
Nom de l'établissement Halte scolaire des grands amis		Numéro de téléphone (506) 826-9072	
Adresse 361 280 Route Dundee NB E8E 1X6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	31 mars 2020	
Commentaires : Les produits ménagers son inaccessible pour le moment, mais ceux-ci doivent être rangés sous-clé.			
Commentaires généraux			
Le ratio est conforme lors de ma visite. Le parc sera vérifié au printemps car il y a trop de neige.			

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 janvier 2020

Date

original signé par
Yvette Maltais

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 janvier 2020

Date